

Pêcher la carpe de nuit en Haute-Vienne



C'est aussi et avant tout respecter

La nature

- En quittant mon poste, je collecte mes déchets dans un sac poubelle que je déposerai dans un container.
- Pour satisfaire mes besoins naturels, je dispose d'une petite pelle afin de les soustraire de la vue ainsi que de l'odorat de mes semblables.
- Le campement doit être discret, respectueux de la faune et de la flore et me permettre de me fondre dans le paysage aussi mon abri, ma tente sont de couleur verte, marron ou camouflée
- Pour éviter tout risque d'incendie je n'allume pas de feu au sol.

Le poisson et son milieu

- J'utilise des montages adaptés à mon lieu de pêche, qui préserveront le poisson en cas de casse.
- J'ai autant de respect pour le petit poisson qui pourra devenir un aussi beau spécimen que ceux qui m'ont fait rêver pendant des années.
- En cas de capture " accidentelle " de toute autre espèce de poisson (excepté les nuisibles) je remets ce poisson à l'eau immédiatement et dans de bonnes conditions.

Les autres personnes exerçant leurs loisirs

- Je suis conscient qu'au bord de l'eau plus que n'importe où, ma liberté s'arrête là où commence celle des autres donc **j'applique le règlement affiché sur tous les parcours de pêche de nuit de la carpe**.
- C'est la Nature qui m'enivre et non pas l'alcool ! (article L3341-1 du code de santé publique)
- Je préfère le chant harmonieux des oiseaux aux hurlements d'une radio. Le tapage, de jour comme de nuit, est passible d'une amende.
- Si je veux être en droit d'exiger un respect envers ma pêche et ma personne, je m'efforce de conserver un comportement convivial avec les autres utilisateurs des berges.
- Si besoin est, je noie mes lignes pour ne pas déranger les autres utilisateurs avec qui je partage la même passion de l'eau que moi.
- Je comprends qu'un pêcheur puisse accrocher un fil de la toile d'araignée que j'ai tendu au travers d'un espace de pêche qui est aussi le sien, je sais qu'il a du mal à me repérer du fait de mon éloignement. Si malgré tout un tel incident se produit je garde le sourire car après tout je suis à la pêche, et donc de bonne humeur...

Le milieu aquatique est fragile, donc je participe à sa protection

En signalant toutes malveillances ou pollutions pouvant lui nuire :

- | | | |
|--------------------------|---|----------------|
| à la Fédération de pêche | → | 05 55 06 34 77 |
| à l'ONEMA (gardes pêche) | → | 05 55 06 32 71 |
| à la gendarmerie | → | 17 |

Réalisé en collaboration avec le Team Carpe Carnassier 87, le Groupement National Carpe et l'Association St Junien Carpe 87